



CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GÉNÉRALE

ITTC(XLIX)/5
23 août 2013

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

QUARANTE-NEUVIÈME SESSION
25-30 novembre 2013
Libreville (Gabon)

Renforcement de la coopération entre l'OIBT et la CITES

[Décisions 3(XVI), 7(XXXIV) et 2(XXXVII)]

[Point 10b de l'ordre du jour provisoire]

Le présent document rend compte de l'exécution du Programme OIBT-CITES relatif aux espèces arborées tropicales, actuellement dans sa deuxième phase. Cette activité a été inscrite pour la première fois au Programme de travail 2006-2007 de l'OIBT qui autorisait à solliciter des fonds pour une proposition de subventionnement d'un futur programme de collaboration OIBT-CITES visant le renforcement des capacités. La proposition a été soumise à l'Union européenne par la Commission européenne, qui accepta de financer 80 % du budget de 4 millions de dollars (soit 3 millions d'euros) à la fin de 2006. L'activité s'est poursuivie dans le cadre des Programmes de travail biennaux de l'OIBT 2008-2009, 2010-2011 et 2012-2013 grâce au financement de l'UE évoqué ci-dessus et à des contributions supplémentaires des États-Unis, de la Suisse, du Japon, de la Norvège, de l'Allemagne, de la Nouvelle-Zélande, du secteur privé et du Fonds du Partenariat de Bali. Le programme est administré par l'OIBT avec l'aide de trois coordonnateurs régionaux et du Secrétariat de la CITES, et il est encadré par le comité consultatif du programme.

Comme la demande d'aide au programme a largement dépassé les ressources disponibles dans le cadre de la première phase, l'OIBT et la CITES ont soumis une deuxième demande de subvention à l'Union européenne, devant couvrir les quatre années 2012 à 2015 pour un montant total de 7,5 millions d'euros (soit 10 millions de dollars environ, un tiers de cette somme devant être pourvue par d'autres bailleurs de fonds). Cette demande de subvention a été approuvée et sa première tranche de financement a été décaissée au début de 2012. Des engagements de financements supplémentaires ont été reçus pendant la période 2011-2013 de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la Norvège, des États-Unis et du secteur privé. Ces engagements représentent moins de 40 % du financement non-CE requis en vertu du nouveau contrat de financement passé avec l'UE par l'intermédiaire de la CE.

Suite au dernier rapport d'activité présenté au Conseil en sa 48^{ème} session, a été organisé dans le cadre du Programme un atelier international sur la GDF et la CITES en janvier 2013 à Bali (Indonésie) dans le but d'échanger des acquis d'expérience. Cet atelier a réuni plus de 60 participants venant de tous les pays visés par le programme, les autres participants venant de pays bailleurs de fonds et d'organisations internationales afin de prêter assistance à l'encadrement des travaux de la phase II du Programme. Un atelier régional pour l'Amérique centrale et le Mexique a été organisé en juillet 2013 afin de présenter le programme aux pays que concerne l'inscription de plusieurs espèces de *Dalbergia* aux annexes de la CITES, laquelle est intervenue lors de la 16^{ème} Conférence des Parties à la CITES en mars 2013. Vingt et une activités spécifiques à des pays ont été adoptées et étaient en cours d'exécution au Brésil, au Cameroun, au Congo, en RDC, en Indonésie, à Madagascar, en Malaisie et au Pérou en août 2013, l'accent étant mis sur certaines espèces africaines dont *Pericopsis elata* (afromosia), *Prunus africana* (cerisier africain), et plusieurs variétés de *Dalbergia* (bois de rose) et des espèces de *Diospyros* (ébène) de Madagascar; des espèces asiatiques : *Aquilaria / Gyrinops* spp. (Bois d'agar) et *Gonystylus* spp. (Ramin) et d'Amérique latine : *Cedrela odorata* et *Swietenia macrophylla*. Des activités, axées plus particulièrement sur la production d'avis de commerce non préjudiciable requis en vertu de l'Annexe II de la CITES et sur les dispositifs de suivi, ont été préparées en août 2013 par plusieurs pays, en liaison avec les coordonnateurs régionaux, en vue de leur financement par le Programme. Dix autres activités ont été soumises par les pays et sont en cours d'évaluation ou de révision. Le Comité consultatif du programme doit se réunir lors de la 49^{ème} session du CIBT. Un rapport sur les activités du Programme réalisées en 2013 sera remis, conformément aux conditions du contrat signé avec l'UE par l'intermédiaire de la Commission européenne

avant la fin de 2013.

L'OIBT a élaboré la page Web du Programme qui comporte des informations sur son déroulement ([www.itto.int/ OIBT au travail / CITES/](http://www.itto.int/OIBT%20au%20travail%20CITES/)). Tous les rapports d'achèvement et autres renseignements pertinents sont mis en ligne sur le site Web de l'OIBT. Depuis le dernier trimestre de 2012, trois numéros du bulletin du Programme ont été envoyés par courriel à tous les bailleurs de fonds, aux pays participants et à d'autres intervenants. Divers documents de sensibilisation ont été préparés pour fournir des informations sur les résultats du Programme, dont trois vidéos mettant en valeur le travail dans chaque région tropicale, des brochures, affiches, bannières, etc. Tous les documents d'information portent mention des bailleurs de fonds de la deuxième phase du Programme. Une boîte à outils, contenant entre autres les produits du Programme et des lignes directrices relatives aux avis de commerce non préjudiciable pour les espèces d'arbres, est en cours d'élaboration et sera prête en 2014.

La concertation entre le Secrétariat de l'OIBT et celui de la CITES s'est poursuivie tout au long de 2013 dans le but d'encadrer et d'orienter les activités du Programme. Le secrétariat de l'OIBT et celui de la CITES continuent également d'organiser des réunions régulières auxquelles se joignent les principaux bailleurs de fonds et intervenants du Programme afin de débattre de son contenu. Le Secrétariat de l'OIBT était représenté à la 16ème CdP CITES à Bangkok, en Thaïlande (mars 2013), où les participants ont été informés des progrès réalisés dans ce programme et une manifestation satellite réussie a été organisée conjointement avec le Secrétariat de la CITES. Des représentants du secrétariat de la CITES (y compris le secrétaire général John Scanlon) ont effectué une visite au siège de l'OIBT en août 2012 pour la tenue d'une réunion de planification des orientations futures du Programme. Le secrétariat de la CITES sera représenté à la 49^e session du CIBT et informera les membres des faits nouveaux intervenus à la CITES. Suite à la session du CIBT, les deux secrétariats assisteront à une réunion du Groupe d'examen scientifique de l'Union européenne qui traite les dossiers CITES à Bruxelles.

La coopération OIBT-CITES concrétisée par ce programme est une alliance stratégique qui se veut bénéfique à de nombreuses espèces d'arbres à bois marchand au-delà de celles qui sont inscrites aux annexes de la CITES. La CITES et l'OIBT promeuvent l'une et l'autre la gestion durable des forêts tropicales depuis de nombreuses années, ce qui rend compte de la réussite de ce partenariat. Les organes directeurs des deux organisations ont reconnu l'intérêt de cette alliance, l'OIBT par les décisions de son Conseil mentionnées dans l'intitulé du présent document et la CITES aux termes de sa Résolution 14.4, *Coopération entre la CITES et l'OIBT concernant le commerce des bois tropicaux*, qui statue sur une poursuite de cette coopération.

* * *